



Centre de dépollution des VHU à TREMOREL (22)
DEMANDE D'ENREGISTREMENT au titre des ICPE

Juillet 2022 actualisé en Décembre 2022

Suite demande de compléments par lettre 25/10/2022

*PJ10 – Dépôt de la demande
de permis de construire*



CHARGE D'ETUDE
59 avenue de Marinville
94100 Saint Maur des Fossés
Tél : 01 48 89 67 38
www.arcoe.fr



Le permis de construire sera déposé à court terme.

Le certificat de dépôt sera transmis à l'inspection des ICPE dès que disponible.

